



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'énergie

Question écrite n° 9648

Texte de la question

Alerté par de nombreux personnels d'EDF et de GDF de la Côte-d'Or, M. François Sauvadet souhaite appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la nécessité d'organiser un grand débat national sur l'avenir énergétique de la France. L'ouverture du marché et les nouvelles règles des marchés liées à l'Union européenne, ainsi que les évolutions techniques et technologiques liées à l'énergie imposent une réflexion sur les nouveaux modes d'organisation de notre réseau d'énergie. Dans ce cadre, il est particulièrement nécessaire d'associer à cette concertation les personnels qui sont concernés par les évolutions et les réformes nécessaires. Il souhaiterait connaître ses intentions à l'égard de ce grand débat national, ainsi que, le cas échéant, son calendrier prévisionnel.

Texte de la réponse

La directive européenne sur le « marché intérieur de l'électricité », qui a été définitivement adoptée en 1996 par le conseil des ministres de l'Union européenne et par le Parlement européen, doit être transposée dans le droit français d'ici au 19 février 1999. Cette transposition comporte le vote d'une loi par le Parlement et l'adoption de divers textes réglementaires. A l'occasion de la transposition, l'ambition du Gouvernement est de doter le pays d'une organisation qui, en complément du dispositif législatif préexistant et notamment de la loi de 1946, modernise et conforte le service public de l'électricité. L'élaboration du projet de loi de transposition de la directive européenne et de ses textes d'applications sera précédée d'une large concertation, qui a été lancée par le secrétariat d'Etat à l'industrie au niveau national et par les préfets de région au niveau local, et qui doit prochainement s'achever. Cette concertation a pour support un document intitulé « Vers la future organisation électrique française ; des informations et des questions pour réussir la nouvelle organisation du service public de l'électricité ». Ce document présente les orientations envisagées par les pouvoirs publics, et pose diverses questions. Il a fait l'objet d'une large diffusion auprès des parlementaires, ainsi que de l'ensemble des acteurs du secteur électrique, notamment les organisations syndicales représentatives des personnels des industries électriques et gazières. Un parlementaire en mission, le député Jean-Louis Dumont, facilitera par ses travaux l'information et la réflexion nécessaires. Enfin, il va de soi que le débat relatif à l'électricité peut s'insérer dans un ensemble plus vaste. Par exemple, il peut être d'ores et déjà signalé que le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétariat d'Etat à l'industrie ont organisé le 26 mars 1998 un colloque intitulé « Energie, postes, télécommunications : quel avenir pour le service public en France et en Europe ? »

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9648

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 522

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1976